

HOLDING GREGZ
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 6 avenue Parc de l'Actipôle – Zone Actipôle
33470 GUJAN-MESTRAS
914 455 514 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} AOUT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier août,
A quatorze heures,

Monsieur Grégory PONS,
demeurant 39 bis allée du fin – 33470 GUJAN-MESTRAS,

Associé Unique de la société HOLDING GREGZ,

A pris les décisions suivantes :

- Transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée,
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Nomination de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide, en application des dispositions des articles L. 225-244 et L. 225-245 sur renvoi de l'article L. 227-1, alinéa 3 du Code de commerce, de transformer la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 100 euros. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées et toutes détenues par l'Associé Unique en échange de ses 100 actions.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée qui précède, l'Associé Unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide qu'il exercera les fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Paraphe


Enregistré à : SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BORDEAUX
Lc 18/09/2025 Dossier 2025 00034324, référence 3304P61 2025 A 07165
Enregistrement : 125 € Penalités : 13 €
Total liquidé : Cent trente-huit Euros
Montant reçu : Cent trente-huit Euros